



Dol de Bretagne, le 21 septembre 2015

**Compte-rendu – Séance plénière de la CLE
SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne
Mercredi 16 septembre 2015**

Présidée par Monsieur Christophe FAMBON, la séance plénière de la CLE s'est tenue le mercredi 16 septembre 2015 à 9h30 dans la salle polyvalente de Saint Benoît des Ondes.

Étaient présents (membres titulaires de la CLE) :

Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

- M. André LEFEUVRE, conseiller départemental du canton de Combourg,
- M. Jean-Luc BOURGEOUX, conseiller départemental du canton de Dol de Bretagne,
- Mme Marie-Renée GINGAT, représentante de Combourg,
- Mme Odile MABILE, représentante de La Boussac,
- M. Gilles LEBRET, représentant de Baguer-Morvan,
- M. Marcel LE MOAL, 2^{ème} vice-président de la CLE, représentant de Cancale,
- M. Jean-Claude BOURNIQUE, représentant de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
- M. Jean-Luc BERNIER, représentant d'Epiniac,
- M. Jean-Louis BIENFAIT, représentant de Plerguer,
- M. Éric DELALANDE, représentant de Roz-Landrieux,
- M. Christophe FAMBON, Président de la CLE, représentant de Roz-sur-Couesnon,
- M. Yves RUELLAN, représentant de Saint-Benoît-des-Ondes,
- M. Jean BERTHELOT, représentant de Saint-Georges-de-Gréhaigne,
- M. Louis LEPART, représentant de Saint-Marcen,
- M. René LABBE, représentant de Saint-Méloir-des-Ondes,
- M. Didier QUIGNON, 3^{ème} vice-président de la CLE, représentant de Saint-Pierre-de-Plesguen,
- M. Jacques BENARD, représentant de Saint-Malo Agglomération,
- M. Denis RAPINEL, 1^{er} vice-président de la CLE, représentant de Dol-de-Bretagne,
- M. Charles BOURDAIS, représentant du Syndicat de Bassin du Guyoult,
- M. Raymond DUPUY, représentant du Syndicat de Production d'Eau Potable de la Côte d'Emeraude,
- M. Jean-François RICHEUX, représentant du Syndicat des Eaux de Beaufort

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

- M. Jean-Baptiste MAINSARD, représentant de la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine,
- M. Claude BOUESSAY, représentant de la Fédération de AAPPMA d'Ille-et-Vilaine,
- M. Auguste BOURDAIS, représentant de l'Association syndicale des Dignes et Marais de Dol,
- M. Daniel NOEL, représentant de l'Association Eau et Rivières de Bretagne,

- M. Jean-Michel LAIR, représentant du CPIE de la Baie du Mont Saint-Michel,
- Mme Véronique BOURGEOIS, représentante de Bretagne Vivante – SEPNB,
- M. Félix LEMERCIER, représentant de UFC Que choisir de Saint-Malo.

Collège des représentants de l'Etat et de ses Etablissements publics intéressés :

- M. Thibault COLL, représentant de la DREAL Bretagne,
- Mme Sandrine CADIC, représentante du Préfet d'Ille-et-Vilaine, chargée de la Mission Inter-Service de l'Eau d'Ille-et-Vilaine (MISE 35),
- M. François-Claude PLAISANT, Sous-préfet de Saint-Malo,
- M. Jean-Claude DUBOS, représentant de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
- M. Loïc LEOST, Représentant de la DDTM 35.

12 Pouvoirs donnés :

M. Michel HARDOUIN, représentant de Hirel donne pouvoir à M. Marcel LE MOAL,
 M. Serge BEDOUX, représentant du Mont-Dol, donne pouvoir à M. Denis RAPINEL,
 M. Jean-Christophe BENIS, représentant de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique donne pouvoir à Mme Marie-Renée GINGAT,
 M. Louis THEBAULT, président de la Communauté de Communes de la Baie du Mont Saint-Michel donne pouvoir à M. Christophe FAMBON,
 Mme Sylvie RAME-PRUNAUX, représentante du Syndicat des Eaux de Landal, donne pouvoir à M. Jean-Luc BERNIER,
 Mme Odile JOUQUAN, représentante du Syndicat du Bassin du Guyoult, donne pouvoir à M. Charles BOURDAIS,
 M. Jean-Luc MOULIN, représentant de la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine donne pouvoir à M. M. Jean-Baptiste MAINSARD,
 M. Raymond MARIE, représentant de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine, donne pouvoir à M. Auguste BOURDAIS,
 M. Sylvain CORNEE, représentant du Comité Régional Conchylicole Bretagne Nord, donne pouvoir à M. Jean-Michel LAIR,
 Le Préfet coordinateur du Bassin Loire-Bretagne donne pouvoir au représentant de la DREAL Bretagne,
 Le représentant de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne donne pouvoir au représentant de la DDTM35,
 Le représentant de l'ONEMA donne pouvoir au représentant de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Autres personnes présentes (sans voix délibérative) :

- M. Florian GUERINEAU, représentant de la Fédération des AAPPMA,
- M. Thierry ROBIN, représentant du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine,
- M. Christophe MEURY, représentant de La Fresnais,
- M. Alain GUEGUEN, représentant de la Sous-préfecture de Saint-Malo,
- Mme Elise BABOULENE, représentante du Conseil Régional de Bretagne,
- Mme Bérangère HENNACHE, représentante du SMPEPCE,
- Mme Karine HAVARD, Chargée de communication SAGE,
- Mme Elodie NIVOT, Animatrice-Coordnatrice du SAGE.

Excusés :

- M. Michel HARDOUIN, représentant de Hirel,
- M. Serge BEDOUX, représentant du Mont-Dol
- M. Jean-Christophe BENIS, représentant de la Communauté de Communes du Pays de la Bretagne Romantique,
- M. Louis THEBAULT, représentant de la Communauté de Communes de la Baie du Mont Saint-Michel,
- Mme Sylvie RAME-PRUNAUX, représentante du Syndicat des Eaux de Landal,

- Mme Odile JOUQUAN, représentante du Syndicat du Bassin du Guyoult,
- M. Jean-Luc MOULIN, représentant de la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine,
- M. Gilbert CHOLLET, représentant de la CCI du Pays de Saint Malo-Fougères,
- M. Raymond MARIE, représentant de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine,
- M. Pascal LECLER, représentant du Comité Local des Pêches Maritimes et des Elevages marins de Saint-Malo,
- M. Sylvain CORNEE, représentant du CRC Bretagne Nord,
- Le Préfet Coordinateur de Bassin,
- Le représentant de l'ARS de Bretagne,
- Le représentant de l'ONEMA,
- M. Rémi DESCHAMPS, représentant de Le Vivier sur Mer,
- M. Henri RONDIN, représentant de Meillac,
- M. Michel LESAGE, représentant de Lourmais.



A l'ordre du jour

1. Point sur la composition de la CLE : arrêté modificatif du 4 juin 2015.
2. Election du 4^{ème} vice-président de la CLE.
3. Enquête publique relative au SAGE :
 - Présentation et analyse du rapport de la commission d'enquête.
 - Propositions et réflexions autour des modifications rédactionnelles à apporter au projet de SAGE au regard des résultats de l'enquête publique.
4. Validation du projet de SAGE.
5. Présentation et validation de la déclaration environnementale.
6. Inter-SAGE : point sur l'étude de faisabilité d'un EPTB Baie du Mont Saint-Michel.
7. Point sur les actions de communication et de pédagogie
8. Information sur l'enjeu « Les espèces invasives » - *Intervention de M. BEILLET, DDTM 35.*

M. Christophe FAMBON, président de la CLE ouvre la séance et rappelle que celle-ci vise notamment à poursuivre la procédure d'instruction administrative pour l'approbation du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne. Suite à la phase d'enquête publique qui s'est déroulée du 28 mai au 29 juin 2015, les membres de la CLE ont la possibilité d'apporter des modifications rédactionnelles au projet de SAGE au regard de l'avis de la commission d'enquête, et sont invités à adopter le projet de SAGE.

M. Christophe FAMBON rappelle que la validation définitive du projet de SAGE ne peut avoir lieu que si les 2/3 des membres titulaires de la CLE sont présents ou représentés. Avec 33 membres de la CLE présents et 12 pouvoirs donnés, ce quorum est constaté.

M. BAUDRY, Maire de Saint Benoît des Ondes, accueille les membres de la CLE et présente sa commune, située entre Marais de Dol et Baie du Mont Saint-Michel.

M. FAMBON salue également la présence de M. Le Sous-Préfet de Saint-Malo, M. François-Claude PLAISANT. M. Le Sous-Préfet souligne qu'il porte un regard bienveillant sur le projet de SAGE car c'est un outil nécessaire et utile dans le cadre du développement durable pour définir la gestion de la ressource en eau.

1. Point sur la composition de la CLE : Arrêté modificatif du 4 juin 2015

- ➔ Cf. diaporama ci-joint.
- ➔ Cf. Arrêté préfectoral du 4 juin 2015

Mme Elodie NIVOT rappelle le contexte qui justifie la publication de cet arrêté modificatif et présente les nouveaux membres de la CLE :

- Pour le Conseil Départemental 35 : M. André LEFEUVRE et M. Jean-Luc BOURGEOUX
- Pour le Syndicat des Eaux de Beaufort : M. Jean-Francis RICHEUX
- Pour l'association Bretagne Vivante SEPNB : Mme Véronique BOURGEOIS

2. Election du 4^{ème} vice-président de la CLE

Lors de la séance plénière de CLE du 19 novembre 2014, M. Jean-Francis RICHEUX, membre de la CLE au titre de son mandat de Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine, avait été élu 4^{ème} vice-président de la CLE.

Depuis les élections départementales de mars 2015, M. RICHEUX ne représente plus le Département d'Ille-et-Vilaine. Il est membre de la CLE depuis l'arrêté du 4 juin 2015 au titre du Syndicat des Eaux de Beaufort. Aussi, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection pour désigner le 4^{ème} vice-président.

M. Christophe FAMBON demande aux membres du collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux, communication du nom du ou des représentants faisant acte de candidature à l'élection de la quatrième vice-présidence.

Candidature déclarée : M. Jean-Francis RICHEUX, président du Syndicat des Eaux de Beaufort. Aucune autre candidature ne s'étant prononcée, il est procédé au vote.

M. Jean-Francis RICHEUX est élu à l'unanimité 4^{ème} vice-président de la Commission Locale de l'Eau.

➤ Désignation des membres du Bureau de la CLE

La composition du bureau doit respecter la représentativité des 3 collèges qui composent la CLE. La désignation des membres de chaque collège est effectuée par les membres du collège correspondant. (Règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau adoptées le 5 juillet 2011).

Le Bureau de CLE désignés le 19 novembre 2014 était composé de 17 membres. M. RICHEUX était membre du Bureau de CLE au titre de son mandat de 4^{ème} vice-président et représentait également le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine.

M. FAMBON propose d'intégrer M. RICHEUX dans le Bureau de la CLE au regard de sa réélection en tant que 4^{ème} vice-Président. Il exprime également son souhait de maintenir un représentant pour le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine.

Les membres du 1^{er} collège de la CLE valident l'intégration dans le Bureau de la CLE : - de M. Jean-Francis RICHEUX, 4^{ème} vice-président de la CLE - de M. Jean-Luc BOURGEOUX, représentant du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine

Afin de respecter la répartition des collèges dans le Bureau de la CLE, il est nécessaire de désigner également un nouveau membre dans le second collège.

Les membres du second collège de la CLE valident l'intégration de M. Auguste BOURDAIS, représentant de l'Association syndicale des Dignes et Marais de Dol dans le Bureau de la CLE.

➤ **Liste des membres du Bureau de CLE suite aux décisions prises ce 16 septembre 2015 :**

- Membres du Collège des élus – 10 membres

M. Christophe FAMBON, président

M. Denis RAPINEL, 1er vice-président

M. Marcel LE MOAL, 2ème vice-président

M. Didier QUIGNON, 3ème vice-président

M. Jean-François RICHEUX, 4ème vice-président,

M. Jean-Louis BIENFAIT, délégué de la commune de Plerguer

M. René LABBE, délégué de la commune de St Méloir des Ondes

M. Raymond DUPUY, représentant du Syndicat mixte de Production d'Eau Potable de la Côte d'Emeraude

Mme Isabelle THOMAS, Conseillère Régionale de Bretagne

M. Jean-Luc BOURGEOUX, Conseiller départemental d'Ille-et-Vilaine.

- Collège des usagers – 5 membres

M. Jean-Baptiste MAINSARD, représentant de la Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine

M. Raymond MARIE, représentant de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine

M. Daniel NOEL, représentant de l'association Eau et Rivières de Bretagne

M. Félix LEMERCIER, représentant de l'association de consommateurs UFC Que Choisir.

M. Auguste BOURDAIS, représentant de l'association syndicale des Dignes et Marais de Dol

- Collège de l'Etat – 4 membres

Le représentant de la Sous-préfecture de Saint-Malo

Le représentant de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Le représentant de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) d'Ille et Vilaine

Le représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Bretagne.

3. Enquête publique relative au SAGE

- ➔ *Cf. diaporama ci-joint.*
- ➔ *CF. Rapport, conclusions et avis de la Commission d'enquête*

L'Enquête publique relative au projet de SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne a été menée du 28 mai au 29 juin 2015 sur les 41 communes du territoire du SAGE.

Le dossier soumis à enquête publique était composé des pièces suivantes :

- Le rapport de Présentation : ce rapport constitue une synthèse du projet de SAGE.
- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques : définit les objectifs du projet et se décline en 68 dispositions.
- Le Règlement : renforce et complète certaines mesures prioritaires du PAGD avec 3 règles.
- L'Evaluation environnementale : identifie, décrit et évalue les effets notables que peut avoir la mise en œuvre du SAGE sur l'environnement.
- L'Etat des lieux du SAGE: validé le 22 juin 2010,
- Le Rapport de consultation : expose les 40 avis recueillis lors de la consultation des assemblées délibérantes qui s'est déroulée du 30 octobre 2013 au 4 mars 2014 ainsi que les modifications rédactionnelles apportées au projet par la Commission Locale de l'Eau (CLE) le 27 janvier 2015.
- Délibération de la CLE du 16 octobre 2013 : relative à la validation du projet de SAGE par la CLE.
- Délibération de la CLE du 27 janvier 2015 : relative à la modification et à la validation du projet de SAGE par la CLE suite à la consultation,
- Arrêté fixant le périmètre du SAGE du 26 septembre 2003
- Arrêté de modification du périmètre du SAGE du 3 juin 2014
- Arrêté portant désignation des membres de la CLE du SAGE du 12 décembre 2010
- Arrêté portant modification de la composition de la CLE du SAGE du 15 octobre 2014

La commission d'enquête a remis son rapport, ses conclusions et son avis le 23 juillet 2015.

Tous les membres de la CLE ont reçu le rapport, les conclusions et l'avis de la commission d'enquête avec l'invitation pour cette séance plénière transmise le 27 août 2015.

Il est précisé que les membres du Bureau de CLE se sont préalablement réunis le 9 septembre 2015 afin d'analyser cet avis et les remarques recueillies et d'effectuer des propositions aux membres de la CLE.

Une synthèse du rapport et des conclusions de l'enquête et les propositions des membres du Bureau de CLE sont présentées aux membres de la CLE.

A l'issue de la procédure réglementaire, la Commission d'enquête a émis un avis favorable au projet de SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne, assorti de 4 recommandations.

Les membres apportent les réponses suivantes aux recommandations :

- Recommandation n°1 : « Le problème de l'épandage des moules non commercialisables sur l'estran, qui comporte des risques sanitaires et porte atteinte à l'image de la baie du Mont Saint-Michel devrait être considéré avec la même attention que celle apportée aux autres sources de dégradation des masses d'eau ».

Les membres de la CLE décident de ne pas ajouter de disposition relative à ce point mais souhaitent que le président de la CLE et la cellule d'animation du SAGE puissent avoir une

information des avancées sur cette question et soient associés aux réflexions du Comité de Gestion sur ce point. Une prise de contact auprès du Comité Régional Conchylicole de Bretagne Nord sera faite dans ce sens.

- Recommandation n°2 : « A l'échéance du prochain SDAGE Loire-Bretagne (2021), si la surface des zones humides diminue de façon sensible ou si l'objectif de reconquête de la qualité des eaux (bon état ou bon potentiel pour les masses d'eau fortement modifiées du Marais de Dol) n'est pas atteint, il conviendrait d'en faire le constat et de réviser le SAGE en introduisant des dispositions plus prescriptives, à l'instar des règlements des SAGE voisins ».

Les membres de la CLE prennent note de cette recommandation.

- Recommandation n°3 : « Les représentants de la profession agricole et des associations de protection de l'environnement qui en ont fait la demande devraient être associés aux divers groupes de travail ».

Les membres de la CLE prennent note de cette recommandation et proposent que la composition des groupes de travail fasse l'objet d'une réflexion dans le cadre de la révision des règles de fonctionnement de la CLE. Ces règles seront réétudiées lorsque que le SAGE entrera dans la phase de mise en œuvre.

Pour la composition des groupes de travail, il pourra être convenu de fixer un nombre maximal de participants (pour la clarté des débats) et de respecter une représentation de l'ensemble des acteurs concernés par les problématiques visées.

- Recommandation N°4: « Le Règlement (Règle 1 et Règle 3) sera complété par une définition des retenues collinaires et des retenues de substitution. »

Les membres de la CLE proposent de compléter le Règlement du SAGE par un glossaire avec les définitions suivantes (SDAGE 2016-2021) :

Réserve de substitution :

Pour le SDAGE du bassin Loire-Bretagne, une réserve dite de substitution a pour objet de remplacer des prélèvements d'étiage par des prélèvements en période de hautes eaux. Sa conception la rend impérativement étanche et déconnectée du milieu naturel en période d'étiage. Pour pouvoir être considéré comme une réserve de substitution, un ouvrage qui intercepterait des écoulements (cette réserve serait alors une retenue) doit impérativement être équipé d'un dispositif de contournement garantissant qu'au-delà de son volume et en dehors de la période autorisée pour le prélèvement, toutes les eaux arrivant en amont de l'ouvrage ou à la prise d'eau sont transmises à l'aval, sans retard et sans altération.

Retenue collinaire :

Pour le SDAGE du bassin Loire-Bretagne, une retenue dite « collinaire » est une retenue alimentée uniquement par interception des écoulements hors cours d'eau.

Après avoir entendu cet exposé et pris cette décision d'amendement au Règlement du SAGE, le président de la CLE, M. Christophe FAMBON, invite les membres de la CLE à valider le projet de SAGE.

Les membres de la CLE valident à l'unanimité le projet de SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne et des documents qui le composent, et sollicitent de M. Le Préfet la prise d'un arrêté de mise en application.

4. La déclaration environnementale

- Cf. diaporama ci-joint.
- Cf. Déclaration environnementale.

Mme Elodie NIVOT rappelle que conformément à l'article L122-10 du code de l'environnement, la déclaration environnementale doit accompagner le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne arrêté par le préfet.

Après avoir résumé le contexte du SAGE, cette déclaration rapporte les éléments essentiels relatifs au contexte dans lequel il a été tenu compte de « l'évaluation environnementale » du document SAGE et des consultations conduites, aux motifs qui ont fondé les orientations du SAGE avec ses perspectives d'actions et aux mesures de suivi de la mise en œuvre du SAGE.

Les membres de la CLE valident à l'unanimité la déclaration environnementale.
--

5. Point sur l'étude de faisabilité d'un Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) en Baie du Mont Saint-Michel portée par l'association Inter-SAGE

- Cf. diaporama ci-joint.

Il est tout d'abord rappelé que depuis le 21 septembre 2012, les 4 structures porteuses des SAGE de la baie du Mont Saint-Michel se sont réunies au sein d'une association Inter-SAGE afin d'« apprendre à travailler ensemble pour répondre de façon coordonnée aux enjeux littoraux dominants et aux objectifs de la Directive européenne Cadre sur l'Eau ».

En effet, la qualité des eaux littorales de la baie dépend de la cohérence et de la mutualisation des actions menées sur les 4 territoires de SAGE.

L'assemblée générale du 2 juin 2015 a désigné M. Christophe FAMBON comme président de l'association, succédant à M. Michel THOURY qui avait créé cet Inter-SAGE.

L'association a lancé depuis fin mars 2015 une étude portant sur la faisabilité d'un EPTB en Baie du Mont Saint-Michel afin notamment de faire le point sur la gouvernance et les maîtrises d'ouvrage en baie du Mont Saint-Michel dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques, des risques de submersions marines, de la gestion des digues, du barrage lié au rétablissement du caractère maritime (RCM), des ouvrages hydrauliques, et du suivi environnemental et hydro-sédimentaire.

La première étape de cette étude a consisté à dresser un inventaire des structures et des compétences dans les domaines d'intervention identifiés du futur EPTB. Les avis des acteurs du territoire ont été recueillis au cours d'une quarantaine d'entretiens et un séminaire d'échange a eu lieu le 8 juin 2015. Mme NIVOT présente les réflexions et questions soulevées lors de ce premier séminaire.

La seconde étape de l'étude est actuellement en cours. Il s'agit d'élaborer des scénarios du futur EPTB, d'étudier les compétences qui pourraient lui revenir en tenant compte d'une analyse de la faisabilité juridique et d'une analyse financière et budgétaire.

Un séminaire d'échange devait avoir lieu le 18 septembre 2015, mais compte tenu des enjeux, il a été décidé de le reporter afin d'approfondir certaines études.

M. RICHEUX précise que Saint-Malo Agglomération ne souhaite pas s'investir au-delà de la limite du Département d'Ille-et-Vilaine.

M. LE MOAL fait part des inquiétudes qui entourent ce projet concernant son financement, notamment lié au RCM. Il souhaiterait que la CLE puisse aborder cette question afin d'émettre un avis partagé.

M. RAPINEL précise qu'en effet les frais de fonctionnement liés au RCM s'élèvent à plus de 2 millions d'euros et que 7 personnes sont employées pour cette mission.

M. FAMBON rappelle que l'un des scénarios à l'étude exclut le RCM des compétences de l'EPTB, ce qui permettra d'avoir une analyse financière sur ce point.

M. le Sous-Préfet de Saint-Malo rappelle que le processus de discussion est en cours, qu'il s'agit de prendre le temps d'avoir des études complètes, et de ne pas prendre de décisions hâtives ou d'avoir un a priori négatif. La Baie du Mont Saint-Michel est un site présentant des enjeux très forts et le projet d'EPTB permettrait de répondre aux problématiques communes des 4 SAGE et des départements de la Manche et de l'Ille-et-Vilaine.

M. FAMBON précise que la communication sur ce projet d'EPTB va se développer, particulièrement auprès des EPCI concernés. Lors de la prochaine séance plénière, en novembre prochain, il est également prévu que M. Laurent TRAVERT, Directeur de l'Association Inter-SAGE, puisse venir présenter le projet aux membres de la CLE.

6. Point sur les actions de communication et de pédagogie

➔ *Cf. diaporama ci-joint.*

➤ La mise en ligne du site internet

Les membres de la CLE sont informés que le site internet du SAGE et du SBCDol est en ligne depuis le 13 mai 2015.

Une présentation du site et de ses fonctionnalités sera effectuée lors de la prochaine séance de CLE.

Pour le découvrir ou le redécouvrir : www.sage-dol.fr

➤ Le partenariat du SBCDol avec le centre culturel de l'Odysée de la ville de Dol de Bretagne

La ville de Dol de Bretagne, dans le cadre de la saison culturelle 2015-2016, programme au Centre Culturel L'Odysée, un spectacle théâtral intitulé « Nourrir l'Humanité c'est un métier », le 29 Janvier 2016 à 20h30, interprété par la Cie ART & TÇA.

Le SBCDol s'est associé à ce spectacle en raison de son engagement dans le domaine de la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, objectifs fixés dans le SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne. La Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine et Eau du Pays de Saint-Malo sont aussi partenaires de ce spectacle. La représentation sera suivie d'un débat public auquel le SBCDol pourra apporter des éléments d'information sur les actions menées en partenariat avec les professionnels agricoles aux regards des enjeux liés à l'eau.

Quatre séances de ce spectacle sont également organisées auprès de 4 établissements scolaires locaux. Le SBCDol, Eau du Pays de Saint-Malo et la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine organiseront un accompagnement pédagogique auprès des scolaires des établissements concernés.

M. RAPINEL se réjouit de ce partenariat passé avec le SBCDol.

➤ **Information sur la problématique des espèces invasives**

Depuis mai 2015, la cellule d'animation du SAGE s'investit pour développer ses actions de communication et de sensibilisation sur la problématique des espèces invasives. M. Gérard BEILLET, Chargé de mission « Espèces invasives » du Service Eau et Biodiversité de la DDTM35 avait en effet contacté Mme NIVOT pour l'informer que sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Dol de Bretagne la problématique n'avait pas encore été abordée.

Ainsi, la cellule d'animation du SAGE a pris contact auprès de la CdC du Pays de Dol de Bretagne et deux réunions d'information ont été organisées les 8 et 10 juin 2015, avec l'intervention de M. BEILLET: auprès des élus du Bureau communautaire du Pays de Dol et auprès des agents techniques de la CdC, des huit communes et du Chantier d'insertion de l'AREP.

Une communication sur la problématique a également été menée à l'occasion du Comice agricole sur la commune de Le Tronchet le 5 septembre 2015. Le stand du SAGE a notamment valorisé une exposition sur cette problématique établie dans le cadre du projet de PNR Rance-Côte d'Emeraude.

8. Information sur l'enjeu « Les espèces invasives »

Intervention de M. BEILLET, DDTM 35.

➔ *Cf. diaporama de M. BEILLET ci-joint.*

M. Gérard BEILLET, Chargé de mission « Espèces invasives » du Service Eau et Biodiversité de la DDTM 35 présente aux membres de la CLE les enjeux liés aux espèces invasives.

Au regard de l'importance de cet enjeu, il est convenu de développer les actions d'information et de sensibilisation auprès de différents acteurs : Association des Dignes et Marais de Dol, particuliers, agriculteurs,...

La communication s'appuiera également sur le site internet, la publication d'articles dans la presse et dans les bulletins communaux.



M. Christophe FAMBON remercie les membres de la CLE pour leur participation à cette séance et exprime sa grande satisfaction au regard de la validation du SAGE à l'unanimité.

La réunion de la Commission Locale de l'Eau se termine à 12h00.

M. Christophe FAMBON

Président de la CLE du SAGE des Bassins
Côtiers de la région de Dol de Bretagne